

**Arrêté 2026-DAC-36113 du 1er juillet 2026**  
***portant délégation de signature aux agents de la direction de l'aviation civile en***  
***Nouvelle-Calédonie autorisés à effectuer des opérations dans un système***  
***d'information financier***

Historique :

Créé par : Arrêté 2026-DAC-36113 du 1er juillet 2026 portant délégation de signature aux agents de la direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie autorisés à effectuer des opérations dans un système d'information financier

JONC du 6 juillet 2026  
Page 15998

**Article 1<sup>er</sup>**

Dans la limite de leurs attributions respectives, délégation est donnée afin d'effectuer dans un système d'information financier les opérations liées à l'exécution des dépenses et des recettes du budget annexe « contrôle et exploitations aériens », conformément aux articles 23, 24, 29, 30, 31 et 32 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, à :

- Mme Marielle Jadiman (attaché de catégorie A - chef du service administratif),
- Mme Céline Bihannic (rédacteur de catégorie B - gestionnaire comptable),
- Mme Angéla GUIEYSSE (adjoint administratif de catégorie C - assistante comptable),
- Mme Marie-Rose Mousset (rédacteur de catégorie B - gestionnaire comptable),
- Mme Lindsay Nemoadjou (adjoint administratif de catégorie C – assistante comptable),
- M. Revack Rebuffel (rédacteur de catégorie B – gestionnaire comptable),
- Mme Christine Seauve (rédacteur de catégorie B - gestionnaire comptable),
- Mme Catherine Tran (adjoint administratif de catégorie C - assistante comptable).

**Article 2**

Délégation est donnée à l'effet de valider les ordres de mission et les états de frais relatifs aux déplacements professionnels des agents de la direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie à Mme Marielle Jadiman (attaché de catégorie A - chef du service administratif).

**Article 3**

Dans la limite de leurs attributions respectives, délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations liées à la gestion des immobilisations du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » qui sont mentionnées dans l'article 162 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, à :

*Arrêté 2026-DAC-36113 du 1er juillet 2026*

*Mise à jour le 01/07/2026*

- Mme Marielle Jadiman (attaché de catégorie A - chef du service administratif),
- Mme Catherine Tran (adjoint administratif de catégorie C - assistante comptable).

#### **Article 4**

Le présent arrêté sera transmis à l'agent comptable secondaire du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

#### **Article 5**

L'arrêté n° 2025-DAC-35303 du 16 juillet 2025 portant délégation de signature aux agents de la direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie autorisés à effectuer des opérations dans un système d'information financier est abrogé.

#### **Article 6**

Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois qui court à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### **Article 7**

Le directeur de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle Calédonie.